



## COMMUNE DE POURRIERES

Procès-verbal  
Conseil Municipal

Séance du 10 juillet 2025 à 18h00

Date de la convocation : 4 juillet 2025

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents	Représentés	Absents
29	20	5	4

L'an deux-mille-vingt-cinq

Et le 10 juillet à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURLIN, Maire de Pourrières.

### Présents : 20

BENOIST Marie-Christine, BOURLIN Sébastien, BOUYGUES Christian, CANTERI Marie-Thérèse, CHIARONI Patrick, DESCAMPS Ninuwé, DORMOIS Sandrine, DRIS Myriam, FERNANDEZ Diane, GAUTIER Patrick, Luc GONZALES, GRANSAGNE Nelly, MICHEL Anne-Marie, MOURARET Jean-Paul, PELISSIER Magali, RUFFIN Jean-Michel, SILVY Gabrielle, Frédéric SALOMEZ, SUDRE Muriel, VILLA René-Louis

### Absents ayant donné procuration : 5

BERAUD Michelle à GRANSAGNE Nelly  
BRUDER Bertrand à DESCAMPS Ninuwé  
GRANIER Régis à BOURLIN Sébastien  
LEBAILLY David à RUFFIN Jean-Michel  
PRANGER Frédéric à VILLA René-Louis

### Absents sans procuration : 4

BARRY Wilfried, GAUTIER Eric, LANG Quentin, SILVY Cathy

Patrick CHIARONI est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'ajout de la délibération n° 16 « Sollicitation de l'agglomération Provence Verte pour la signature d'un contrat de mandat », non prévue à l'ordre du jour.

## ORDRE DU JOUR

1. TE 83 – RODP – Chantier provisoire 2025
2. TE 83 – RODP – Communications électroniques 2025
3. TE 83 – RODP – Réseau de transport et distribution d'électricité
4. Convention avec la Commune de Rians relative à l'accès et l'intervention des bénévoles RCSC-CCFF sur des communes limitrophes
5. Bail emphytéotique RHEA Villa Antique
6. Subvention exceptionnelle à l'AS POURRIERES
7. Nouveau contrat de fourniture d'eau traitée avec la Société du Canal de Provence
8. Participation à la Protection Sociale Complémentaire – ANNULE et REMPLACE la délibération n° 2024-060 du 7 novembre 2024
9. Présentation au Conseil Municipal du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes
10. Autorisations Spéciales d'Absences
11. Journée de solidarité
12. Mise à jour du tableau des effectifs
13. Modalités de mise en œuvre des astreintes des agents communaux. ABROGE et REMPLACE la délibération n° 2020-110 du 4 décembre 2020
14. Modalités relatives au Régime Indemnitaire (RIFSEEP) : Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et Complément Indemnitaire à l'engagement professionnel (CIA), ABROGE et REMPLACE la délibération n° 2022-0045 du 17 mai 2022
15. Règlement Intérieur du personnel communal. ANNULE et REMPLACE la délibération n° 2023-011 du 9 mars 2023
16. Sollicitation de l'Agglomération Provence Verte pour la signature d'un contrat de mandat relatif au marché pour travaux d'eau potable et d'assainissement sur la Commune de Pourrières.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h07.

\*\*\*\*\*

**Délibération N°1** TE 83 - RODP - Chantier provisoire 2025

Délibérations 1 et 3 votées ensemble

*Adopté à l'unanimité, pas de commentaire.*

**Délibération N°2** TE 83 - RODP - Communications électroniques 2025

*Adopté à l'unanimité, pas de commentaire.*

**Délibération N°3** TE 83 - RODP - Réseau de transport et distribution d'électricité

**Délibération N°4** CCFF - Convention entre communes limitrophes

*Adopté à l'unanimité, pas de commentaire.*

**Délibération N°5** Bail emphytéotique

Présentation par le Conseiller Municipal retranscrite dans son intégralité :

« Il s'agit, par cette délibération, d'autoriser Monsieur le Maire à signer une promesse de bail entre la municipalité qui sera le bailleur et l'association RHEA Villa Antique qui sera le preneur.

Il s'agit d'une promesse de bail emphytéotique, sur 99 ans, qui va permettre au projet de se concrétiser, la Mairie ne donne pas le terrain mais permet son exploitation par RHEA.

Pour mémoire, il s'agit de construire une villa romaine du 1<sup>er</sup> siècle, et ses dépendances agricoles, avec les techniques et les méthodes antiques.

Donc sur des parcelles communales situées en espace boisé sous le Pain de Munition, après le Planet, sur une superficie de 17 ha.

C'est un moment crucial pour le projet car cette promesse de bail va permettre de valider auprès des partenaires, des mécènes et des institutions, l'authenticité et la faisabilité de ce projet.

Des démarches sont engagées avec des entreprises reconnues qui vont s'engager dans le projet comme le Canal de Provence ou Leroy Merlin.

Avec cette promesse RHEA peut désormais rencontrer le Département, la Région, l'Agglomération de la Provence Verte mais aussi les probables mécènes.

Mais...ce n'est qu'une promesse de bail qui comporte des clauses suspensives pour le bailleur et le preneur, je ne vous donne que les clauses les plus importantes :

- La validation de la constructibilité en zone STECAL par une commission départementale de préservation des espaces naturels et forestiers (avant fin 2025). Les études environnementales et incendie sont maintenant terminées et peuvent être présentées en commission, leur coût s'est élevé à 32 000€ financés par des fonds Européens.

- Cette validation enclenchera une demande de permis de construire (avant fin 2027), qui devra être purgée de tout recours.
- L'approvisionnement du site de construction en eau (forage ou raccordement).
- L'autorisation de défrichement, préalable au permis de construire.
- Le financement de l'opération, est une des clauses suspensives, il faudra que RHEA soit en capacité de justifier d'un financement lui permettant d'assurer la faisabilité du projet (on parle de 2 millions d'euros).

Ce bail emphytéotique sera conclu avec l'association RHEA Villa Antique, représentée par Monsieur Cédric JAOUEN, président de l'association, pour une durée de 99 ans moyennant une redevance annuelle de 4.403,79 euros.

Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le maire à signer cette promesse de bail ».

Ninuwé DESCAMPS demande confirmation que toutes les études sont terminées, environnementales et incendie.

Patrick CHIARONI répond que ça ne bloquait pas le projet mais qu'il s'agissait d'une étape incontournable permettant à la CDPENAF de se prononcer sur l'impact du projet. Cette promesse de bail permet aussi au projet d'être crédible et authentique lors des rencontres institutionnelles et partenariales.

*Adopté à l'unanimité*

#### Délibération N°6 Subvention exceptionnelle à l'AS POURRIERES

*Adopté à l'unanimité, pas de commentaire.*

#### Délibération N°7 Nouveau contrat d'eau traitée Société du Canal de Provence

Ninuwé DESCAMPS demande si nous avons une estimation en pourcentage de la perte d'eau sur le réseau Pourriérois ?

Sébastien BOURLIN informe sur le rendement de réseau d'eau qui est le rapport entre ce qui est acheté et ce qui est livré au robinet. À Pourrières il est de 80%, ce qui est un excellent résultat. Des campagnes de recherche de fuite sont menées depuis deux ans dont une en cours actuellement. Ainsi les redevances de l'agence de l'eau baissent au plus le rendement de réseau est important, avec le moins de fuite possible.

Ninuwé DESCAMPS rappelle que dans la majorité des communes de PACA il y a une grosse perte de rendement de réseau, de l'ordre de 70% parce que le réseau est vieillissant. Qui a fourni ce pourcentage pour la commune ?

Sébastien BOURLIN répond que chaque année nous rendons un rapport à l'agence de l'eau à travers les éléments fournis par la SCP et SUEZ qui potabilise.

Christian BOUYGUES rappelle qu'au début des années 2000 à 2010, le rendement n'était que de 65% à 67%. Bien sûr il faudrait tendre vers 90%.

Sébastien BOURLIN explique la difficulté à tendre vers plus de 80% en raison d'une conduite d'eau qui date des années 1960, celle qui vient de Pourcieux qui est une vieille fonte grise et qui peut facilement casser, en période de sécheresse ou de fortes pluies (rétractation et gonflement des argiles). Le fait d'être passé en régie permet de se réapproprier un patrimoine que nous avions délaissé.

Magali PELLISSIER rappelle l'importance de rester attentif à cette ressource naturelle et de la préserver, tout en maintenant un prix raisonnable pour les administrés.

*Adopté à l'unanimité*

**Délibération N°8** Participation à la Protection Sociale Complémentaire - ANNULE et  
REPLACE la délibération n° 2024-060 du 7 novembre 2024

*Adopté à l'unanimité, pas de commentaire.*

**Délibération N°9** Présentation au Conseil Municipal du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC)

Il s'agit d'un débat sur le rapport de la CRC.

**Présentation du rapport de la CRC en conseil municipal retranscrite dans son intégralité :**

« Mesdames, Messieurs, Mes chers collègues,

Conformément à l'article L243-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives à la gestion de notre commune sur la période courant de 2019 jusqu'à nos jours.

Ce rapport fait suite à un contrôle engagé par la Chambre, dont les investigations se sont déroulées entre septembre 2024 et mai 2025. Il s'inscrit dans le cadre normal des missions de la juridiction financière.

À titre liminaire, je me dois de vous informer que les échanges avec la Chambre Régionale des Comptes se sont faits, pendant cette période, dans un climat très cordial, les magistrats de la Chambre souhaitant avant tout nous apporter leur expertise, leur expérience et leur savoir pour améliorer l'efficience de notre politique publique locale. Malheureusement, nous n'avons pas encore une Dotation Globale de Fonctionnement et ou d'autres ressources propres, nous permettant de recruter des experts de cette qualité.

Je tiens toutefois à remercier la direction générale des services, le service finances, mais également ma cheffe de cabinet et tous les agents qui nous ont permis de répondre aux multiples sollicitations des rapporteurs.

Nous avons pu présenter toutes nos observations et les observations définitives de la Commune y sont intégrées. Croyez mes chers collègues, que ces multiples échanges ont été fort enrichissants et nous ont permis d'avancer sur des sujets clés pour le développement futur de notre commune. Car Pourrières, troisième commune de notre agglomération se doit rester en mouvement.

Je vous propose donc de procéder, dans mon présent exposé, et ce conformément aux dispositions des juridictions financières, aux grands axes dudit rapport, et de citer les

mesures qui ont d'ores et déjà été prises mais également qui sont présentées ce jour au Conseil Municipal.

À toutes et tous, je vous rappelle en effet que l'article L.243-9 du code des juridictions financières dispose que « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes. ». Comme vous le voyez, dans une année, un état des avancées sera donc soumis par le Maire. Mais je souhaitais le plus de réponses apportées dans des délais les plus courts possibles, dans un souci de bonne administration.

Le rôle prioritaire de la Chambre Régionale des Comptes est bien évidemment de contrôler la SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE. Et, comme vous avez pu le lire, ledit rapport établit très clairement la bonne santé financière de la Commune dans un climat de baisse des aides de l'Etat. Plus d'une vingtaine de pages y est consacrée avec une analyse pointue des données financières. La gestion de la Commune est considérée « comme satisfaisante ». La Commune de POURRIERES n'est aucunement en risque avec la maîtrise de ses dépenses, de sa dette et de sa masse salariale. Nos financements croisés avec d'autres collectivités territoriales assurent donc le développement d'équipements publics sans mettre en péril les finances de la Commune.

La commune de Pourrières se félicite donc de la reconnaissance par la CRC d'une amélioration nette de sa situation financière depuis 2022, fruit d'une gestion rigoureuse et transparente. Nos points forts sont en synthèse :

- Finances globalement saines grâce à des recettes dynamiques et une maîtrise des dépenses.
- Investissements structurants (complexe sportif, école, cœur de ville).
- Efforts pour une meilleure transparence financière (mise en œuvre d'AP/CP, documents budgétaires synthétiques, travail sur l'état de l'actif en lien avec notre trésorerie).

Nous avons transmis à la Chambre Régionale des Comptes lors de nos observations définitives les éléments concernant l'emprunt qui contenait une confusion quant à son montant. Notamment l'emprunt relais de 750 000 euros qui sera remboursé avant la fin de ce mois de juillet. À compter de ce 22 juillet très exactement car nous réitérons l'acte authentique avec le groupe SPIRIT à hauteur de 950 000 euros au profit de la commune permettant de rembourser l'emprunt relais ci-dessus cité... Au total en cette année 2025, nous aurons remboursé près de 1 150 000 euros d'emprunt et sans contracter de nouvel emprunt tout en poursuivant notre plan d'investissement ambitieux. Par ailleurs, je vous rappelle que lors du vote du budget aucun emprunt n'est contracté. En outre, lors du même vote du budget, comme nous le faisons de manière prudentielle, chaque année, l'équilibre du budget se construit sans subventions tant que les montants ne sont pas notifiés officiellement par nos collectivités partenaires et l'Etat que nous sollicitons également. Aussi, en ce 10 juillet, je vous informe que la somme de 629 098.81 euros nous a été notifiée officiellement

(Département, Agglomération Provence Verte et Etat). Aussi, lors d'une décision modificative budgétaire prochaine, ces recettes seront intégrées en section d'investissement en recettes non prévues.

Il s'agit là malgré cela, d'un point que nous devons continuer améliorer, à savoir une rigueur plus accrue, une information plus pointue pour assurer une fiabilité des comptes encore plus poussée eu égard aux efforts qui seront naturellement demandés aux collectivités ces prochaines années dans le cadre du rétablissement des comptes publics.

De toutes les autres thématiques développées et contrôlées par la CRC qui a en effet demandé des éléments sur tous les sujets, la CRC a souhaité nous alerter sur la gestion des RESSOURCES HUMAINES ET LE TEMPS DE TRAVAIL.

Soyons très clair. Si les mesures prises depuis 2023 ont été vues de manière très positive par les Rapporteurs de la CRC, cela est indéniablement insuffisant. Il s'agit du sujet essentiel du rapport et nous travaillons déjà sur l'application dudit rapport depuis la fin de l'année 2024.

Nous devons respecter le cadre légal et réglementaire en la matière tout en prenant en compte les spécificités de notre mairie où les agents sont sur de trop nombreux sites et malheureusement, au regard des ressources de notre commune, nous ne disposons pas d'un taux d'encadrement suffisant. C'est un chantier ouvert. J'y reviendrai supra.

Il ne sert à rien de nous cacher derrière des arguties et devons mettre à plat tous les sujets. En aucune manière, et je tiens à le souligner, le présent rapport considère que les agents de la Commune ne sont pas dédiés à leurs fonctions.

Mieux encore, la CRC a validé notre masse salariale, a contrôlé toutes les primes et autres compléments de salaires attribués, a demandé tous les contrats de vacations pour constater leur parfaite légalité.

Il nous reste toutefois un vrai sujet et je ne doute pas que mes chers élus, vous avez lu le rapport et vous comprendrez donc les mesures d'ores et déjà prises comme :

- La suppression définitive des « journées du maire » notifiée aux agents par note au personnel du 6 février 2025 ;
- La création d'un poste Ressources Humaines à temps plein pour assurer un pilotage rigoureux avec une prise de fonction le 1er mars 2025 ;
- La validation du nouvel organigramme en Comité Social Territorial le 3 mars 2025 avec la suppression du rattachement des services administratifs directement au Maire ainsi que la suppression du Comité Communal d'Action Sociale (CCAS) de l'organigramme de la Commune ;
- La convention d'objectifs et financière avec le CCAS, prévoyant le remboursement par celui-ci des charges de personnel votée au Conseil Municipal du 15 mars 2025 ;
- La rédaction du Rapport Social Unique rassemblant les éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion, déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines ;

- La suspension des astreintes depuis le 2 avril 2025 ;

La Commune de Pourrières a d'ores et déjà mis en œuvre un plan d'action structuré, afin de garantir le respect du cadre légal, et diverses délibérations sont présentées lors du présent conseil municipal comme un nouveau règlement intérieur du personnel, à savoir :

- Délibération relative à la mise à jour du tableau des effectifs ;
- Délibération relative à la mise en place de la journée de solidarité ;
- Délibération relative aux Autorisations Spéciales d'Absence ;
- Délibération relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et complément indemnitaire à l'engagement professionnel (CIA) – qui annule et remplace la délibération 2018-005 du 12 février 2018 ;
- Délibération relative aux modalités de mise en œuvre des astreintes des agents communaux – qui annule et remplace la délibération 2020-110 du 14 décembre 2020 ;
- Délibération relative à la protection sociale complémentaire – annule et remplace la délibération n°2024-060 du 7 novembre 2024 ;
- Délibération relative à la modification du règlement intérieur ;

Comme vous le voyez, nous allons donc y arriver sans perturber le fonctionnement de notre mairie. Mais mieux encore, en l'améliorant pour servir au mieux les intérêts des pourriéroises et des pourriérois.

ENFIN, LA GESTION DES ACHATS a été la troisième thématique privilégiée par la CRC. Comme vous l'avez sûrement vu, la Commune de POURRIERES n'est aucunement attaquée sur la commande publique et l'application du code des marchés publics. Nous devons, pour reprendre les termes du rapport « poursuivre la professionnalisation de la fonction « achats » en concentrant son effort sur le recensement des besoins, dans la mesure où celui-ci permet d'apprécier les différents seuils qui déterminent les règles de publicité, de mise en concurrence et donc le choix des procédures adéquates ».

C'est pourquoi nous allons donc prévoir quatre mesures très aisées dans leur mise en œuvre :

- Renforcement de la fonction achat par un meilleur recensement des besoins
- Mise à jour du guide interne de la commande publique
- Formation des agents et accompagnement juridique
- Centralisation de la planification des achats avant chaque budget

Concernant les travaux ou les investissements, la CRC met en exergue que notre attention doit davantage être portée sur la sécurisation juridique et une attention doit être portée aux enchevêtrements de compétences comme pour la mise en place du plan de déchets. Concernant ses opérations immobilières, la CRC a mis en avant qu'il convient de renforcer l'information au Conseil Municipal pour éviter toute difficulté et qu'une gestion plus rigoureuse doit également être mise en œuvre.

Enfin, la commune a reconnu la nécessité de mieux encadrer ses opérations immobilières.

Nous allons donc renforcer les contrôles en amont des engagements financiers et prévoir de mieux anticiper les urgences. Le recrutement d'un Responsable du Pôle TECHNIQUE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE est aujourd'hui devenu prioritaire au regard du développement de notre Commune. Si le recrutement au niveau du grade de technicien (catégorie B) a été lancé au printemps, il n'a pas permis de dégager un profil intéressant. C'est pourquoi à l'automne, c'est sur la base du recrutement d'un ingénieur (catégorie A) qu'une annonce sera publiée.

Voilà la teneur dudit rapport et conformément à la loi, ce rapport, ainsi que les réponses de la commune qui y figurent, seront mis à disposition du public en mairie. Je vous précise également que ce rapport sera publié sur le site internet de la CRC.

À TITRE CONCLUSIF, croyez que je suis personnellement très satisfait du contenu dudit rapport qui acte que la Commune de POURRIERES, commune en plein développement, fait ses meilleurs efforts pour accompagner au mieux la vie des pourriéroises et des pourriérois. Avec ce rapport, la politique que je mène avec l'équipe municipale et les agents qui nous entourent, aboutit à des résultats financiers positifs. Nous avons réussi à doter notre commune d'équipements publics de premier choix, améliorer la vie quotidienne de nos habitants.

C'est pourquoi je ne peux que remercier la Chambre Régionale des Comptes pour le travail accompli et les recommandations formulées, ainsi que les services municipaux pour leur implication lors du contrôle.

Nous continuerons à œuvrer pour une gestion rigoureuse, transparente et au service de nos concitoyens.

Je propose maintenant que le conseil prenne acte de cette communication ».

**Intervention de Madame Ninuwé DESCAMPS sur le rapport de la CRC, retranscrite dans son intégralité :**

« J'avoue que je suis quand même un peu en colère suite à la lecture de ce rapport. Parce que beaucoup d'éléments, que l'on retrouve dans ce rapport, ont été des alertes que le groupe d'opposition a pu faire au cours de ces 5 dernières années.

Depuis maintenant 5 ans, on s'est attaché à être une opposition constructive dans le seul but du bien communal.

Nous avons fait des remarques et des alertes qui auraient mérité d'être un peu plus prises en considération... le rapport aurait certainement été tout autre.

Il y a aussi des choses que l'on découvre notamment sur l'organisation interne de la mairie. Et on va dire les choses comme elles sont : ce rapport est mauvais. Il y a dans le rapport 27 écarts à la loi et aux divers règlements.

Sans faire un compte rendu exhaustif de ce rapport, je vais mettre en avant les quelques points qui me semblent importants de souligner.

Finances et budget: C'est un système de fuite en avant, sans sincérité, ni transparence, « Cette évolution a réduit l'information portée à la connaissance du conseil municipal » p.19...

« La hausse des produits de gestion (les recettes) (...) résulte essentiellement de l'augmentation des ressources fiscales » p.15

Bref, on augmente la capacité de financement de la commune grâce à une augmentation de l'impôt, elle-même résultant de l'augmentation sciemment organisée de la démographie, au lieu de baisser les bases d'imposition pour alléger les habitants et retrouver un taux d'imposition acceptable.

Conséquences :

- Nous sommes une des communes les plus imposées du Var,
- Il y a porte ouverte à l'urbanisation massive de la commune, contrairement aux promesses électorales de maîtriser l'urbanisation,
- Malgré cela, il y a eu un recours massif à l'emprunt, qui obère encore plus la capacité de faire baisser les impôts de nos concitoyens,

« Un endettement en hausse » p .19,

« L'endettement de la commune en 2023 est supérieur au ratio moyen des communes comparables »

« Ces emprunts ont pour effet de porter la dette à un niveau important de plus de 7M€ au 31 décembre 2024 (...) doublement de l'encours en 5 ans »

« L'endettement (...) risque de compromettre à moyen terme la soutenabilité des investissements de la commune » p.20

Investissement : « L'absence de vision pluriannuelle » p.8

En fait, la commune est dans une programmation hasardeuse, Il n'y a aucune perspective d'ensemble sur les investissements à réaliser et encore moins de programmation pluriannuelle. Bref, on navigue à vue, d'année en année. « La commune doit s'engager dans une démarche pluriannuelle des investissements » p.14

Le budget traduit cette opacité, notamment avec un grand flou sur les amortissements nécessaires, largement sous-évalués, « les dotations aux amortissements sont minorés » p. 12, « l'ordonnateur (le maire) reconnaît avoir minoré les dotations aux amortissements de plusieurs centaines de milliers d'euros » p.13

Commande publique: Aucun respect des règles de la commande publique: « une méconnaissance des règles » p.34, « des irrégularités dans une procédure formalisée d'appel d'offre » (...) « l'application des critères d'attribution apparaît peu rigoureuse » p.35, « une gestion peu rigoureuse », y compris, plus grave : cf. p33 et suivante

- Des acquisitions jusqu'à deux fois supérieures au prix du marché et de l'estimation des Domaines, favorisant un ancien élu, lui-même agent immobilier... « L'immeuble du Var, une opération couteuse » p.37 « une acquisition au montant surévalué favorisant l'ancien propriétaire »
- Des avantages à des tiers privés, travaux sur le bar du Var (51.000€), ou mur de clôture chez un privé pour 38.000€

Ressources humaines : une gestion à la dérive qui insécurise les agents communaux et grève le budget : « La gestion des ressources humaines de la commune est marquée par la violation des dispositions légales sur le temps du travail des fonctionnaires » p.33

- Pas de fiches de poste des agents, « la plupart des dossiers individuels des agents (...) n'intègrent pas les fiches de postes des agents, celles-ci étant parfois inexistantes ou caduques, parfois stockées ailleurs. » p.22
- Opacité et discrimination avec un système de primes et des attributions d'heures supplémentaires non vérifiées, ... Cf. 1<sup>er</sup> § p.29 : hausse de 29% du régime indemnitaire entre 2020 et 2021, recours important aux heures supplémentaires payées, pic de rémunération des non-titulaires en 2021,
- Un nombre d'agent invérifiable, « Les données (...) RH sont presque systématiquement incohérentes » p22, « l'augmentation du nombre d'emplois budgétaires est difficilement explicable car aucune délibération n'est intervenue (...) » p.23
- « L'absence de contrôle de temps de travail » p.27
- Des horaires de travail « très souples et individualisés » p.25 et « des horaires limités d'ouverture qui ne permettent pas de justifier des cycles allant jusqu'à 9,4 heures de travail par jour », « neuf à 10 jours de congés illégaux par an » p.23 qui trahissent une gestion paternaliste du maire, et finalement négative pour les agents municipaux
- Idem RTT

Management territorial : La liste est longue des reproches attestés par la CRC, 4 mandats successifs ne vous ont pas permis de restaurer la situation de la commune, pire, elle s'est aggravée !

Nous sommes une des communes où les impôts locaux sont les plus élevés, nous payons plus d'impôts qu'à Saint-Raphaël pour des équipements inexistantes ici, ou même dans des communes de notre catégorie comme la Cadière-d'Azur, Rocbaron ou même Tourves qui sont dans le Top 7 des meilleures fiscalités du Var.

Pire encore, nous sommes la dernière commune du Var dans notre catégorie de taille, pour les "Villes et villages où il fait bon vivre" ... et avant dernière au niveau national...

- Classement national (communes de 5 000 à 10 000 habitants) : 1 162<sup>e</sup> sur 1 163
- Classement départemental (communes de 5 000 à 10 000 habitants) : 23<sup>e</sup> sur 23

« Plusieurs services sont placés directement sous l'autorité du maire » p.21

Cette pratique pénalise le travail de notre DGS

Voilà les quelques points relevés. Le contrôle de la CRC est fini. Toutefois, il faut que nous puissions suivre chaque recommandation de celle-ci.

Les objectifs sont nombreux : une meilleure information à destination des élus et des citoyens, des agents qui ne seront plus en insécurité professionnelle, une dette qui arrête d'augmenter, une fiscalité saine et des projets visibles sur le long terme.

Il y a déjà des choses qui sont actées et notamment les points suivant à l'ordre du jour sont de cet ordre. Il y a des points sur lesquels nous ne serons jamais d'accord notamment sur l'urbanisation massive et galopante de notre commune.

Toutefois, comme nous ne sommes et nous n'avons jamais été une opposition qui finit son propos sans proposer voilà ce que je recommande : c'est que nous nous donnions rendez-vous dans 6 mois. En janvier donc et qu'on fasse le point peut être à travers une question

écrite de ma part, ou peut-être à travers un rendez-vous tous les deux, sur toutes les recommandations de la CRC. Et qu'on liste ce qui a été fait et ce qui reste à faire ».

**Sébastien BOURLIN** indique que le débat a bien eu lieu autour de ce rapport.

#### **Délibération N°10** Autorisations Spéciales d'Absences

**Jean Michel RUFFIN** informe le conseil que lors du dernier CST cette délibération avait reçu un avis défavorable du collège employés et employeur et demande la légalité de présenter cette délibération sans que le CST se soit réuni à nouveau. Il fera d'ailleurs la même remarque pour la délibération N°15 sur le règlement intérieur.

**Sébastien BOURLIN** prend acte de la remarque du conseiller municipal.

**Ninuwé DESCAMPS** demande alors si légalement le conseil municipal a le droit de voter cette délibération.

**Sébastien BOURLIN** prend acte de la remarque de la conseillère municipale.

#### *Adopté à la majorité*

*Contre : 5 : BRUDER Bertrand, DESCAMPS Ninuwé, LEBAILLY David, RUFFIN Jean-Michel, SALOMEZ Frédéric*

*Abstention : 4 : BENOIST Marie-Christine, GRANIER Régis, PELISSIER Magali, SUDRE Muriel*

#### **Délibération N°11** Journée de solidarité

**Ninuwé DESCAMPS** dit que certains fonctionnaires réussissent à instaurer ces 2 minutes de travail supplémentaire par jour et demande si c'est parce que c'est trop compliqué que l'on revienne au lundi de Pentecôte.

**Sébastien BOURLIN** répond que le seul système qui aurait permis de généraliser ces 2 minutes aurait été d'instaurer la pointeuse. Sauf que l'on est sur des multi sites et le coût aurait été évalué de 80 000€ à 150 000€. Revenons dans le cadre de la loi sachant que le futur maire devra fournir les preuves de la prise en compte des recommandations de la CRC.

#### *Adopté à l'unanimité*

#### **Délibération N°12** Modification du Tableau des effectifs

*Adopté à l'unanimité, pas de commentaire.*

#### **Délibération N°13** Modalités de mise en œuvre des astreintes des agents communaux - ABROGE et REMPLACE la délibération n° 2021-110 du 14 décembre 2020

**Jean Michel RUFFIN** rappelle qu'un avis défavorable avait été donné sur cette délibération.

**Sébastien BOURLIN** prend acte de la remarque du conseiller municipal.

**Ninuwé Descamps** demande à nouveau si on peut raisonnablement délibérer sachant que le CST du 26 juin a donné des avis défavorables à l'unanimité sur tous les points mis à l'ordre du jour. Cela dénote d'un manque de dialogue entre les agents et la mairie, ne peut-on pas faire mieux tout en étant en conformité avec la loi ?

Sébastien BOURLIN prend acte de la remarque de la conseillère municipale.

*Adopté à la majorité*

*Contre : 5 : BRUDER Bertrand, DESCAMPS Ninuwé, LEBAILLY David, RUFFIN Jean-Michel, SALOMEZ Frédéric.*

*Abstention : 4 : BENOIST Marie-Christine, GRANIER Régis, PELISSIER Magali, SUDRE Muriel.*

**Délibération N°14** Modalités de mise en place du Nouveau Régime Indemnitaire (RIFSEEP) Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et Complément Indemnitaire à l'engagement Professionnel (CIA) – ABROGE et REMPLACE la délibération 2018-005 du 12 février 2018

Jean Michel RUFFIN fait la même remarque que sur les délibérations précédentes et informe que la CRC impose 2 groupes et 2 groupes seulement.

Sébastien BOURLIN dit que le 3<sup>ème</sup> groupe avait été instauré pour valoriser la prise de responsabilités des agents concernés et la CRC a demandé de supprimer cette catégorie afin de retrouver le cadre légal de la loi, l'agent de catégorie C étant un agent d'exécution.

Sébastien BOURLIN prend acte des remarques du conseiller municipal.

*Adopté à la majorité*

*Contre : 5 : BRUDER Bertrand, DESCAMPS Ninuwé, LEBAILLY David, RUFFIN Jean-Michel, SALOMEZ Frédéric.*

*Abstention : 3 : BENOIST Marie-Christine, GRANIER Régis, SUDRE Muriel*

**Délibération N°15** Règlement du personnel communal - ANNULE et REMPLACE la délibération 2023-011 du 9 mars 2023

*Adopté à la majorité*

*Contre : 5 : BRUDER Bertrand, DESCAMPS Ninuwé, LEBAILLY David, RUFFIN Jean-Michel, SALOMEZ Frédéric.*

*Abstention : 4 : BENOIST Marie-Christine, GRANIER Régis, PELISSIER Magali, SUDRE Muriel*

**Délibération N°16** Sollicitation de l'agglomération PV pour la signature d'un contrat de mandat

*Adopté à l'unanimité, pas de commentaire.*

\*\*\*\*\*

**Question posée par écrit au Maire :**

Ninuwé DESCAMPS

**Aux termes d'un mail en date du Samedi 5 juillet 2025 à 17 h 58,** Madame DESCAMPS a posé la question écrite suivante :

*Monsieur le maire,*

*Dans le cadre de nos travaux sur l'aménagement et le développement durable de notre commune, pourriez-vous nous informer sur l'état d'avancement de l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme ? Plus précisément :*

- Quelles sont les étapes déjà réalisées et celles restant à accomplir ?*
- Quel est le calendrier prévisionnel pour la finalisation et l'adoption du PLU ?*
- Quels dispositifs de concertation avec les habitants et les élus sont prévus ou ont déjà été mis en œuvre à ce jour ?*

*Je vous remercie par avance pour vos précisions qui permettront d'éclairer les membres du conseil et les habitants sur ce dossier structurant pour l'avenir de notre commune.*

*Ninuwé DESCAMPS Conseillère municipale d'opposition Groupe Vivons notre Village »*

### **Réponse de Monsieur le Maire**

*Madame la Conseillère Municipale,*

*En réponse à votre question écrite pour le Conseil Municipal du 10 juillet 2025 relative à l'avancement de la révision du PLU, je vous précise les points suivants :*

*1/ Dans le cadre de la révision du PLU, ont d'ores et déjà été réalisées les étapes suivantes :*

- Élaboration du diagnostic territorial, de l'état initial de l'environnement et de la définition des enjeux (étape 1 sur 3, achevée)*
- Définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et débat du Conseil Municipal sur les orientations de ce PADD (étape 2 sur 3, achevée)*
- Traduction réglementaire du projet de PADD (étape 3 sur 3, en cours)*

*L'étape 3 a été fortement contrariée par la transmission en juillet 2023 d'un « Porter à la Connaissance » du Préfet qui comportait notamment une cartographie d'un risque potentiel d'inondation affectant schématiquement la moitié du territoire communal, et notamment tous les secteurs d'enjeux fonciers stratégiques.*

*Au regard de l'aberration de cette cartographie et des exigences formulées au travers du Porter à la Connaissance, il a été nécessaire de mener des études complémentaires sur cette question spécifique du risque inondation, études menées sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte du Bassin de l'Arc. Ces études ont été menées tout au long de l'année 2024 et le rendu final n'a été adressé à la commune que le 29 avril 2025.*

*Les cartographies consolidées de l'aléa inondation nous ont depuis lors permis de reprendre les travaux de traduction réglementaire du PADD au travers notamment d'un nouveau zonage et d'un nouveau projet de règlement, qui avaient dû être mis en stand by du fait des incertitudes sur l'enveloppe spatiale des zones inondables.*

*De nombreux autres points de la traduction réglementaire ont par ailleurs d'ores et déjà été traités : emplacements réservés, changements de destination en zones agricoles et naturelles, Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL), etc....*

2/ Le calendrier prévisionnel pour la finalisation du PLU est de présenter le PLU au Conseil Municipal pour arrêt d'ici la fin de l'année 2025. Je rappelle sur cette question qu'il est primordial pour la commune de finaliser le PLU car après mars 2026 la commune risque de perdre cette compétence au profit de la Communauté d'Agglomération au travers de l'élaboration d'un PLU intercommunal.

3/ En matière de concertation publique et avec les élus :

- Deux réunions publiques ont d'ores et déjà été organisées, la première le samedi 1<sup>er</sup> avril 2023 (sur la phase diagnostic/enjeux), la seconde le 24 juin 2023 (sur la phase PADD). Les supports de présentation de ces réunions ont été mis en ligne sur le site internet de la commune.
- Depuis la mise en œuvre de la révision, de nombreuses réunions de la commission municipale d'urbanisme ont été organisées et le PADD a été présenté et débattu en Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 19h40

Le 25 septembre 2025

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,  
**Patrick CHIARONI**

Le Maire,  
**Sébastien BOURLIN**

